

**PROCES VERBAL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 décembre 2016**

L'an deux mil seize et le quatorze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

**PRESENTS** : MM : KAARSBERG Georges, DETROYE Jean-Claude, BIZOT Jean-Yves, KAARSBERG Thierry, BOUVIER Hélène, FOURCADE Jacques, MENESTREL Stéphane, SAUVAGEOT Flavien, SAUVAGEOT Yves.

**ABSENTS** : MM. PIERDON Michel, DEFRAIN Josiane.

Mme BOUVIER Hélène a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 09-12-2016

**Date d'affichage** : 16-12-2016

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

La séance est levée à 22h00

**N° 38-2016** **Objet : encaissement chèque**

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. Le Maire à encaisser le chèque n° 4599945 du 19/10/2016, de la DRFIP, pour un montant de 64€ (soixante-quatre euros), pour excédent de versement sur la taxe foncière.

Voté à l'unanimité

**N° 39-2016** **Objet : indemnité de conseil**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de verser, à M. DERVIN Thierry, trésorier de Lamarche, la totalité de l'indemnité de conseil et de confection de budget 2016, soit la somme de 230.10€ (deux cent trente euros dix centimes) net.

Voté à l'unanimité

**N° 40-2016** **Objet : liste des affouagistes**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de vendre de l'affouage aux personnes suivantes :

MICHAUX Thierry  
MICHAUX Michel  
MICHAUX Jules  
DELGALE Stéphanie  
THEVENIN Gilberte  
FOURCADE Jacques  
JASICKY Joséphine  
DEFRAIN Josiane  
DEFRAIN Vincent  
CORNITTE Thierry  
CORNITTE Joël  
CARANTA Yves  
BOUVIER Jeanine  
SIMONIN Bernard  
PETIT Lucette  
COLETTE Bertrand  
ANDRE Yvon  
PETRE Jean-Paul

WAECHTER Jean-Paul  
KAARSBERG Georges  
MENESTREL Stéphane  
MICHAUX Dominique  
PINGEON Emile  
VOSGIEN Joël  
VOSGIEN Mickaël  
GROSLEVIN Marie Rose  
PINGEON Karine  
GARCIN Colette  
THOUVENOT Daniel  
DOUCHE Gabrielle  
THOUVENOT Eric  
KAARSBERG Thierry  
MONTHULET Quentin  
MICHAUX Jean-Claude  
MICHAUX Evelyne  
MISSELIN Rosyta

GARNIER Yves  
BOUVIER Bruno  
BERNIER Roger  
BOUVIER Odette  
MICHAUX Jean Paul  
DETROYE Christophe  
BERNIER Cédric  
MICHAUX Monique  
BIZOT Jean-Yves  
SAUVAGEOT Yves  
SAUVAGEOT Flavien  
SAUVAGEOT Ivonne  
SAUVAGEOT Sonia  
CORNITTE Philippe

Voté à l'unanimité

**N° 41-2016** **Objet : poste de secrétariat : modification**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de modifier le poste de secrétaire de mairie du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, enregistré sous le numéro 2012-105, en grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe qui fera l'objet d'un nouvel enregistrement afin de permettre la titularisation de l'agent en poste après un an de stagiairisation.

Voté à l'unanimité

**N° 42-2016** **Objet : travaux accessibilités : demande de devis**

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. Le Maire à faire des demandes de devis auprès des entreprises de son choix, afin de réaliser les travaux de mises aux normes des lieux publics de la commune, pour l'accessibilité des personnes en handicap.

Voté à l'unanimité

**N° 43-2016** **Objet : travaux accessibilités : demande de subvention**

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. Le Maire à faire des demandes de subvention auprès du

- Conseil Départemental ;
- réserve parlementaire ;
- Préfecture DETR ;

Voté à l'unanimité

**N° 44-2016** **Objet : Travaux voirie : prêt choix de la banque**

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Le Maire, à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL, un emprunt aux conditions suivantes :

- Montant : 70 000€ (soixante-dix mille euros)
- Durée : 12 ans
- Taux : 1% fixe
- Frais de dossier : 150€ (cent cinquante euros)
- Disponibilité des fonds : des signatures du contrat soit en totalité ou par fraction.
- Remboursement : trimestrialités constantes en capital et intérêts
- Remboursement anticipé : possibilité à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché.
- Les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.
- Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Voté : six pour, trois abstentions, zéro contre

**N° 45-2016** **Objet : travaux voirie : crédit relais**

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Le Maire, à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL, un crédit relais aux conditions suivantes :

- Montant : 30 000€ (trente mille euros)
- Durée : 2 ans
- Taux : 0.65% fixe, il peut être revu en fonction de l'évolution du marché.  
Les intérêts sont calculés sur la base 365/365 jours.
- Frais de dossier : 150€ (cent cinquante euros)
- Disponibilité des fonds : des signatures du contrat soit en totalité ou par fraction.
- Remboursement : in fine
- Remboursement anticipé : possibilité à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché.

- Les intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit.
- Le remboursement anticipé est autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité.
- Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Voté : six pour, trois abstentions, zéro contre

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
M. KAARSBERG Georges

